

Numéro 02
Avril - Mai 2023

Le Moulin aux nouvelles

Mardié

Le magazine
de la commune





Théâtre dans les pas d'Axel

L'association dans les pas d'Axel remercie du fond du cœur la troupe de l'abeille de Gien qui chaque année nous fait rire et qui nous permet de continuer les thérapies pour qu'Axel puisse progresser. Merci également à la mairie et aux bénévoles de l'association pour leur soutien.

Marche dans les pas d'Axel



Malgré la pluie, quelques courageux marcheurs sont venus à la marche de l'association. Nous remercions l'association à bout de

souffle pour Tiziana et la mairie de Bou qui chaque année nous permettent de faire cette marche sur le chemin du trail organisé le matin. Merci aux parents de Tiziana et à leur formidable équipe.



Magnifique concert solidaire

Succès du concert organisé samedi 18 mars après-midi dans l'église de Bou par l'association. Soutien indéfectible des associations humanitaires, le concert a réuni 200 auditeurs charmés par la chorale « Chantemoy » et ses 40 choristes. La générosité était au rendez-vous puisque la somme des dons s'est élevée à 746,25€. Bravo !



Retour sur...

Soirée Paëlla de l'Amicale des anciens Sapeurs-pompiers de Mardié/Bou

Le 25 mars dernier, l'ambiance a battu son plein lors de cette nouvelle soirée paëlla organisée par nos anciens sapeurs-pompiers.



Union Musical Mardié-Bou

Concert de printemps du 18 mars en salle France Routy par l'orchestre d'harmonie « Emergence » avec pour invitée l'harmonie d'Outarville.



Soirée Créole

Samedi 11 mars dernier, en salle France Routy, le **comité des fêtes** a organisé un repas dansant sur le thème des îles.

Quatre-vingts dix personnes ont répondu présent et ont passé un agréable moment en dégustant un bon repas tous en profitant de la musique pour danser.



Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

 Facebook Ville de Mardié

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Mardi

14 h 00 - 18 h 00

Jeudi

Fermeture hebdomadaire

Vendredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi

(1^{er} et 3^{ème} du mois)

9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2023 - n°02 (Avril/Mai)

Dépôt légal : Avril 2023

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Sylvain MERIE

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Mesdames, Messieurs,
Chères Mardésiennes, chers Mardésiens,
Petits et Grands,

Dans ce nouveau numéro du Moulin aux Nouvelles vous retrouverez en pages centrales un cahier qui vous expose le budget 2023 de la commune, adopté en Conseil municipal le 15 mars. Ce document vous permettra de suivre l'application de cette feuille de route.



Je suis ravie de vous annoncer que, cette année encore, **le budget a été voté à l'unanimité** par les élus de notre commune. C'est une preuve de l'engagement et de l'unité de notre Conseil municipal pour le développement de notre commune et la conduite de ses projets essentiels. Le budget, en effet, n'est pas qu'un simple document technique, mais bien le moyen de mettre en œuvre une politique. Si aucun conseiller ne s'est abstenu ou opposé au budget, c'est bien qu'aucun d'entre eux ne conteste le **bien-fondé de la politique** menée, tant en matière de fonctionnement (les dépenses de gestion courante, d'entretien et de personnel) qu'en matière d'investissement (les réalisations qui dessinent le futur de la commune).

En effet, pour 2023, nous allons mettre en œuvre plusieurs projets importants pour notre village comme les équipements des nouvelles classes ou **l'extension de notre centre de loisirs**. Projets qui ont été élaborés en collaboration avec nos élus et nos services municipaux, en concertation avec les usagers, et conformes à nos engagements pris auprès de la population. Ils permettent d'améliorer la qualité de vie des Mardésiennes et Mardésiens et de renforcer l'attractivité de notre commune.

Je tiens à remercier les élus pour leur soutien et leur implication dans ces projets. De la même manière nous avons validé à l'unanimité (avec quelques abstentions ou non-participations) les subventions aux associations qui participent de la vie sociale de l'ensemble des habitants, petits et grands ainsi que nos subventions au groupe scolaire.

Enfin, je profite de cette occasion pour souhaiter à tous un printemps agréable, fleuri et riche en nouveautés. C'est une saison qui symbolise le renouveau et l'espoir, et j'espère qu'elle apportera à chacune et chacun d'entre vous joie de vivre et belles surprises.

Bien à vous,

Votre Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY



Retour sur...



Chasse aux œufs

Le 5 avril a eu lieu la 2ème édition de la chasse aux œufs organisée par le C.M.J. de Mardié. Record d'affluence avec 208 jeunes participants venus en famille.

Le soleil était au rendez-vous. Les enfants ont rempli leur(s) mission(s) avec enthousiasme et ont gagné leur lot en chocolat ! Un grand merci à nos jeunes du C.M.J. toujours motivés et très impliqués ainsi qu'aux adultes qui les ont accompagnés. A l'année prochaine pour une nouvelle chasse !!!



Spectacle au P'tit Théâtre pour nos tous petits



6104123

Madame la maire
et la mairie,
MERCI beaucoup
parce que vous
NOUS AVEZ fait plaisir avec
le spectacle allumeur
d'étoiles.
C'était très RIGOLO,
beau, magnifique.
nous avons aimé la
peur, la guitare
les cloches,
la pédale magique,
les chansons!
MERCI BEAUCOUP
des GS de Céline
GS



Organisé par la commission culture de la municipalité, le spectacle « L'allumeur d'Étoiles » a été offert à environ 160 enfants de 1 à 6 ans, amenés par leurs mamans ou assistantes maternelles, animatrices de la crèche, maîtresses et ATSEM.

Leur première sortie au théâtre pour la plupart d'entre eux.

Bravo à l'actrice, Virginie Donnart, qui a si bien su captiver et émerveiller ces tout petits et un peu moins petits !



INTRODUCTION

Le budget 2023 est élaboré dans le respect de la stratégie financière du mandat avec 4 fondamentaux : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, poursuite d'un programme ambitieux d'investissement.

La construction du budget 2023 se fait dans un environnement économique inédit et très contraint :

- ◆ évolution du point d'indice et autres mesures règlementaires impactant la masse salariale.
- ◆ flambée des coûts de l'énergie et hausse historique des taux d'intérêts.
- ◆ Inflation de 5,2% à fin 2022 (source INSEE) qui pèse notamment sur les coûts de revient des services et sur les indices de révision des prix des marchés publics.

Malgré cela, et grâce notamment à des mesures volontaristes en matière de sobriété énergétique et des bases fiscales dynamiques, les orientations budgétaires respecteront les fondamentaux de la stratégie financière du mandat.

Avec un autofinancement maintenu à 345 K€ comparable à celui du budget 2022 (366 K€), le budget 2023 propose 2,3 M€ d'investissements au service des Mardésiens pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable et sans hypothéquer l'avenir.



Extension de l'ACM (Centre de loisirs).



PRÉSENTATION DU BUDGET 2023 PAR GRANDES MASSES

Le budget élaboré pour 2023 présente un montant global de dépenses réelles de 4 846 K€ :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 712 K€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 284 K€

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 134 K€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 561 K€

Dont 2 313 K€ de dépenses réelles d'équipements

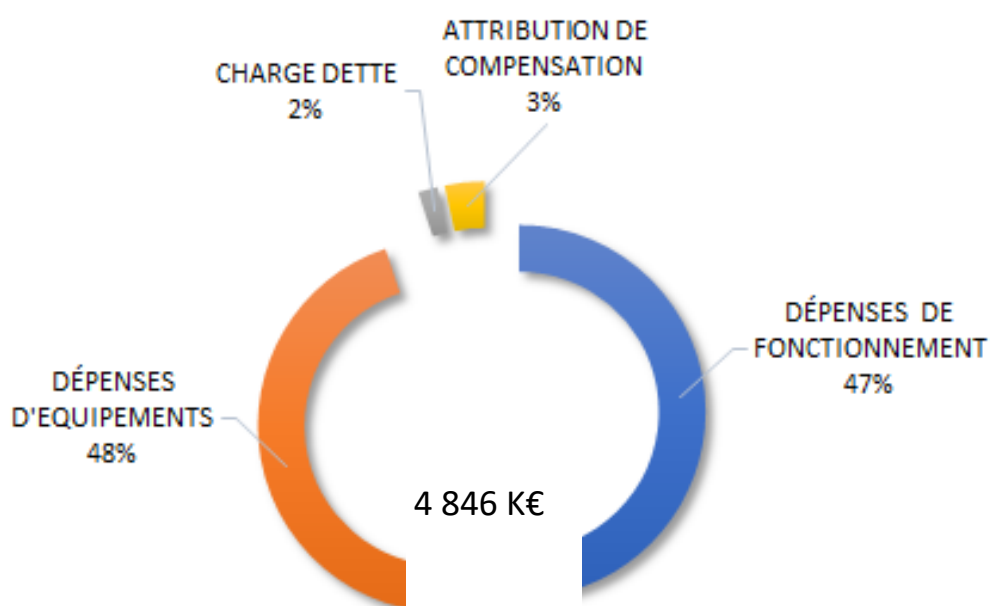
Dont 82 K€ de remboursement du capital de la dette

| Fonctionnement | BP 2022 | BP 2023 |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| RECETTES CULMULÉES | 2 513 K€ | 2 712 K€ |
| dont recettes réelles | 2 513 K€ | 2 712 K€ |
| dont recettes d'ordre | 0 K€ | 0 K€ |
| DÉPENSES CULMULÉES | 2 513 K€ | 2 712 K€ |
| dont dépenses réelles | 2 096 K€ | 2 284 K€ |
| dont dépenses d'ordre | 417 K€ | 427 K€ |

| Investissement | BP 2022 | BP 2023 |
|--|-----------------|-----------------|
| RECETTES CULMULÉES | 2 143 K€ | 2 561 K€ |
| dont recettes réelles | 1 727 K€ | 2 134 K€ |
| dont recettes d'ordre | 417 K€ | 427 K€ |
| DÉPENSES CULMULÉES | 2 143 K€ | 2 561 K€ |
| dont dépenses réelles d'équipement | 1 926 K€ | 2 313 K€ |
| dont Attribution de compensation investissements | 166 K€ | 166 K€ |
| dont remboursement du Capital de la dette | 51 K€ | 82 K€ |
| dont dépenses d'ordre | 0 K€ | 0 K€ |

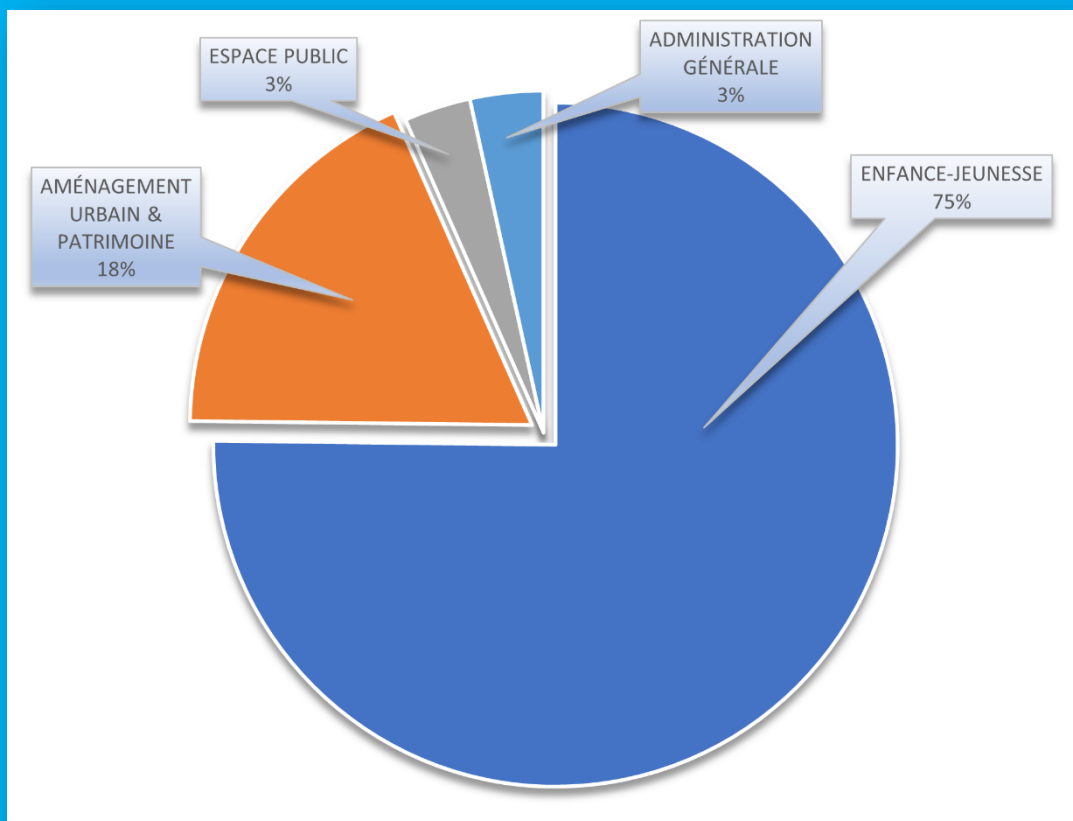
| | | |
|---|-----------------|-----------------|
| Fonct-Invest/Dépenses réelles cumulées | 4 239 K€ | 4 846 K€ |
| Total des 2 sections | 4 656 K€ | 5 273 K€ |

Répartition des dépenses réelles BP 2023



BUDGET PRIMITIF 2023

Les 2 313 K€ consacrés aux projets et actions de la commune se répartissent de la manière suivante :



Le budget 2023 présente un niveau d'épargne brute de 427 K€. L'épargne disponible atteint 345 K€ après remboursement de la dette.

| BUDGET PRIMITIF | 2022 | 2023 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Recettes de gestion | 2 513 K€ | 2 712 K€ |
| Dépenses de gestion | 2 083 K€ | 2 265 K€ |
| Epargne de gestion | 430 K€ | 447 K€ |
| Intérêts de la dette | 13 K€ | 20 K€ |
| Epargne brute | 417 K€ | 427 K€ |
| Remboursement de capital | 51 K€ | 82 K€ |
| Epargne disponible | 366 K€ | 345 K€ |



1. Des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en progression de 199 K€ par rapport au budget primitif 2022 : elles s'élèveront à 2 712 K€, soit + 7,9%

L'évolution des recettes est liée, pour l'essentiel, à la progression de + 7% de l'indexation des bases fiscales, sans augmentation des taux communaux.

| | Budget primitif 2022 | Budget primitif 2023 | Évolution | % d'Évolution |
|---|----------------------|----------------------|---------------|---------------|
| Impôts et taxes (dont taxe foncière) | 1 400 K€ | 1 530 K€ | 130 K€ | 9,3% |
| Dotations de solidarité communautaire | 29 K€ | 29 K€ | 0 K€ | -0,3% |
| Dotation Globale de Fonctionnement | 246 K€ | 240 K€ | -6 K€ | -2,4% |
| Compensation Taxe Foncière | 26 K€ | 27 K€ | 1 K€ | 1,9% |
| Droits de mutation | 65 K€ | 90 K€ | 25 K€ | 38,5% |
| Autres recettes | 747 K€ | 796 K€ | 49 K€ | 6,6% |
| Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat 002) | 2 513 K€ | 2 712 K€ | 199 K€ | 7,9% |

2. Des dépenses de fonctionnement

Les engagements pris envers les Mardésiens de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant, passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2023, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 169 K€ à périmètre constant par rapport au budget primitif 2022 soit en progression de + 8,1%.

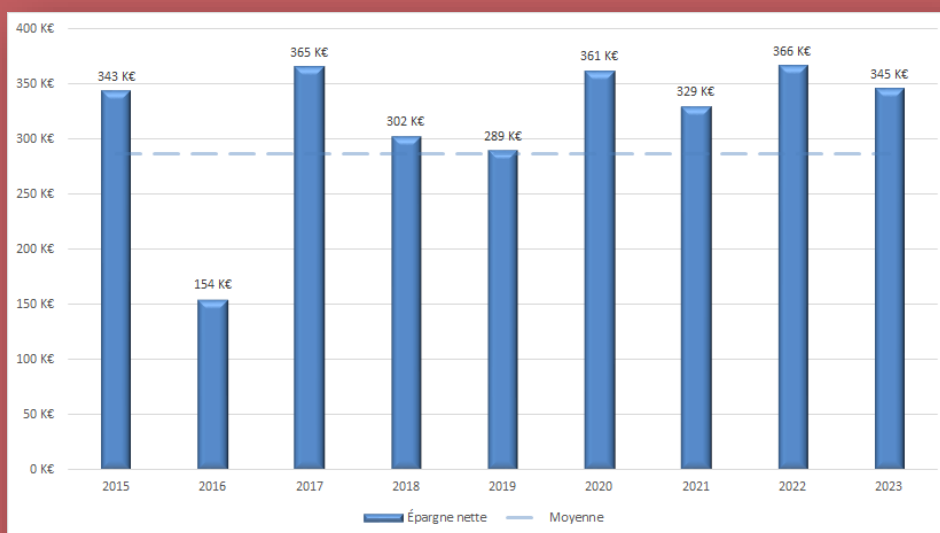
Les principales évolutions de dépenses de budget à budget correspondent principalement à l'évolution de la masse salariale et des coûts de l'énergie, étant précisé que ces évolutions ont déjà conduit à l'ouverture de crédits complémentaires sur le budget 2022.

| | Budget primitif 2022 | Budget primitif 2023 | Évolution | % d'Évolution |
|--|----------------------|----------------------|---------------|---------------|
| Charges à caractère général (dont énergies) | 576 K€ | 679 K€ | 103 K€ | 17,8% |
| Autres charges de gestion courantes | 131 K€ | 133 K€ | 2 K€ | 1,6% |
| Charges de personnel | 1 316 K€ | 1 400 K€ | 84 K€ | 6,4% |
| Frais financiers | 13 K€ | 20 K€ | 7 K€ | 50,0% |
| Autres dépenses | 60 K€ | 34 K€ | -26 K€ | -43,8% |
| Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant | 2 096 K€ | 2 265 K€ | 169 K€ | 8,1% |

BUDGET PRIMITIF 2023

3. Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'Investissement

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 427 K€. L'épargne nette disponible s'élève à 345 K€.



4- Le remboursement de la dette : un endettement contenu et une charge de la dette maîtrisée

L'encours de dette estimé fin 2022 :

L'encours de la dette bancaire de la commune s'établirait fin 2022 autour de 1 300 K€.

Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2023 :

Les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La Mairie de Mardié veille à diversifier autant que possible ses sources de financement

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15-20 ans), en cohérence avec les investissements financés.

La stratégie d'endettement proposée pour 2023 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à taux fixe, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2023, les crédits inscrits (102 K€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2022.



5- Les dépenses d'investissement

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Libellé | BUDGET primitif 2022 | BUDGET primitif 2023 |
| Dépenses d'équipement | 1 821 K€ | 2 305 K€ |
| Attribution de compensation d'investissement | 166 K€ | 166 K€ |
| Capital de la dette bancaire | 51 K€ | 82 K€ |
| Autres dépenses | 2 K€ | 8 K€ |
| Total des dépenses réelles d'investissement | 2 040 K€ | 2 561 K€ |
| Total des dépenses d'ordre d'investissement | 103 K€ | 0 K€ |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 2 143 K€ | 2 561 K€ |

La politique d'investissement de la Mairie de Mardié doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable, en proposant un service public de qualité et en soutenant l'économie locale, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2023, les dépenses d'équipement de la commune sont proposées à hauteur de 2 305 K€.

Budget 2023 : les principaux investissements

- ★ Acquisition des murs du futur Pôle Médical : 438 K€ (ouvert en début d'année)
- ★ Construction de 2 nouvelles classes élémentaires : 791 K€ (pour la rentrée 2023)
- ★ Travaux d'extension de l'ACM : 830 K€ (pour la rentrée 2024)
- ★ Honoraires études pour le projet d'extension de l'ACM : 109 K€
- ★ Équipement mobilier & TBI pour les 2 nouvelles classes de l'école élémentaire : 22 K€
- ★ Installation d'une passerelle sur le Cens : 25 K€ (pour 2023)
- ★ Poursuite de l'installation de systèmes de régulation de chauffage dans les bâtiments communaux : 10 K€

Soit un total d'environ 2 200 K€

BUDGET PRIMITIF 2023

6- Les recettes d'investissement

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
|--|---------------------------------|---------------------------------|
| Libellé | BUDGET primitif 2022 | BUDGET primitif 2023 |
| Subventions d'investissement | 219 K€ | 370 K€ |
| Dotations fonds divers | 290 K€ | 497 K€ |
| Emprunts | 938 K€ | 836 K€ |
| Autres recettes | 279 K€ | 431 K€ |
| Total des recettes réelles d'investissement | 1 726 K€ | 2 134 K€ |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | 417 K€ | 427 K€ |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 2 143 K€ | 2 561 K€ |

En 2023, la mairie percevra au titre du financement de ses investissements des subventions, versées par des collectivités partenaires et des remboursements de TVA.

En complément, l'emprunt permettra l'acquisition des murs du futur pôle médical et le financement des travaux de construction des deux nouvelles classes de l'école élémentaire.

Fin 2023, compte tenu des remboursements de capital et d'un nouvel emprunt à souscrire, la dette devrait s'établir entre 1 400 K€ et 1 500 K€ pour une capacité de désendettement de 3 ans.

Le budget 2023 de la Ville de Mardié a été élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Mardésiens et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

Christian THOMAS

Maire Honoraire

*Maire-Adjoint délégué aux Finances
et au Développement Économique*



Nouveau



Le camion qu'on aime

Cuisine asiatique, à retrouver les lundis en fin d'après-midi.
06.26.26.35.65



FOOD TRUCK MARDIÉ

Nouveau



La roulotte Gourmande



Hamburger frites maison et desserts sur commande. A retrouver les mardis en fin d'après midi et soirée.
06.62.16.06.24



Mad'in Bokit



Sandwicherie antillaise.
Tous les jeudis semaines impaires.
de 18h30 à 21h30
06.99.24.60.50



Nouveau



Et pour les habitués...

HAVANA Pizza

le mercredi / vendredi - 17h à 21h
06 04 48 51 42



Cook Away

HOMEMADE FOOD
07.82.04.56.76
Info passages :
 Cook away orleans



PLACE DE L'ÉCLUSE

Semaine des rivières

Qu'est ce qu'un bassin versant

Un bassin versant est un espace géographique délimité par des lignes de crêtes, aussi appelées lignes de partage des eaux. Dans cette portion de territoire, toutes les eaux de pluie ou de ruissellement suivent une pente naturelle et se concentrent vers un même point de sortie appelé exutoire.

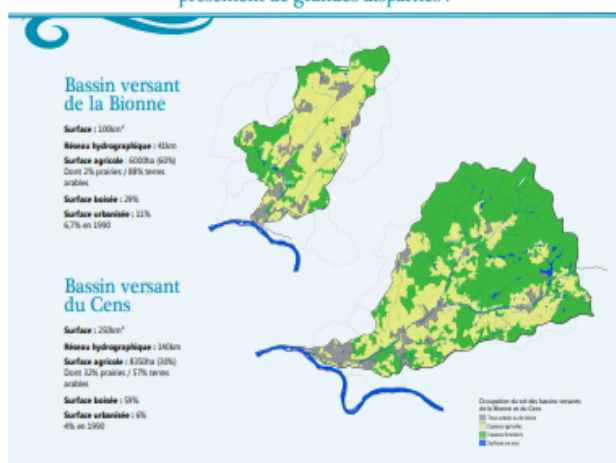
Du que nous habitons, nous faisons partie d'un bassin versant d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un fleuve.

Chaque bassin versant est unique du fait de sa taille, sa forme, son orientation, le relief, le climat, la nature du sol, et chacun de ces éléments influence le réseau hydrographique qui s'y écoule.

A ces facteurs géographiques et géométriques s'ajoutent les éléments liés à la présence de l'homme : couverture végétale, occupation du sol, urbanisation, activités humaines...

La configuration de ce bassin versant et la nature des activités humaines qui y sont exercées vont influencer la qualité des cours d'eau qui le traversent.

Malgré leur proximité, ces deux territoires présentent de grandes disparités :

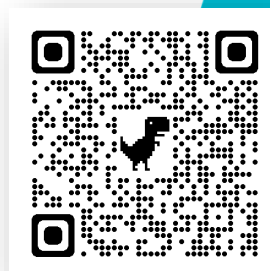


La Région Centre Val-de-Loire organise, comme chaque année, « la semaine des rivières » avec différents partenaires, dont le SIBCCA (Syndicat intercommunal de la Bionne, du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents) maintenant bien connu des Mardésiens.

Cette manifestation se tiendra du 3 au 12 juin et une exposition sera présentée dans notre salle de Pont-aux-Moines. De nombreuses classes y seront accueillies, mais l'exposition est aussi ouverte au public. Le SIBCCA et ses animateurs présenteront des panneaux et outils didactiques pour expliquer les objectifs, la mise en œuvre et les résultats des travaux entrepris ou en cours sur la Bionne et le Cens. Tous ceux qui sont intéressés par le problème de l'eau, de la gestion des rivières et des zones humides auront beaucoup à apprendre de cette exposition et des contacts avec les techniciens de rivière du SIBCCA.

Horaires :

- Lundi 5 juin, de 13h30 à 18h00
- Mardi 6, mercredi 7, jeudi 8 juin :
De 9h00 à 12h30
et de 13h30 à 18h00
- Vendredi 9 juin, de 9h00 à 12h30.



Conseil municipal du 14 mars 2023.

L'essentiel de ce long Conseil était consacré au budget. Nous n'y reviendrons pas, le sujet étant largement traité dans l'éditorial et le cahier de 7 pages pour le présenter. Sur le plan des autres délibérations financières, le Conseil a voté à l'unanimité le maintien des taux communaux des taxes foncières au même niveau que depuis 13 ans. Notons, toutefois, que ces taxes vont néanmoins augmenter du fait de la majoration des bases décidées par l'État. Reconnaissons honnêtement que cette augmentation, nationale, arrange bien les finances communales. Le Conseil n'a pas voulu y ajouter une augmentation locale.

Le Conseil a voté la création de nouveaux postes.

Il ne s'agit pas de recrutements nouveaux mais, simplement, de l'adaptation des postes à l'emploi et aux fonctions des agents actuels. De même, comme tous les ans, l'emploi de vacataires pour l'été au Centre de loisirs (ACM) a été acté. Le Conseil a également approuvé une nouvelle convention pour la formation de notre policier municipal et un groupement d'achat pour la gestion des procès-verbaux électroniques.

Le Conseil a approuvé la subvention annuelle au groupe scolaire (subvention destinée principalement aux sorties scolaires et qui ne représente qu'une faible part du budget alloué au fonctionnement de l'école). Il a, de même, approuvé les subventions attribuées à chaque association, comme indiqué dans l'éditorial.

Les délibérations nécessaires à l'organisation du concert rock du 3 juin (cf. p. 15) ont été prises, ainsi que celles permettant l'accueil de nouveaux « food-trucks » sur la place de l'écluse (cf. p. 12). L'approbation du palmarès 2022 des maisons fleuries et le budget pour le concours 2023 ont été votés pour terminer ce conseil (cf. p. 16 pour le concours 2023).

LA PAROLE À L'OPPOSITION

« J'ai toujours été fasciné par les détenteurs de vérité qui, débarrassés du doute, peuvent se permettre de se jeter tête baissée dans tous les combats que leur dicte la tranquille assurance de leurs certitudes aveugles ». Pierre Desproges

Signe d'une grande fébrilité, et parce que le magazine municipal ne leur suffit pas, la majorité a réalisé un tract « rétablissant » SA vérité. Persuadée d'avoir raison sur tout et n'admettant aucune voix dissidente ou propositions alternatives, elle nous accuse de mensonges et choisit la diversion pour évacuer les vrais problèmes, utilisant le même argument, encore et toujours. Nous ne ferions pas de propositions. De mensonges, il n'y en a pas de notre part. Notre rôle est de vous dire ce que l'on ne vous dit pas. Quant à nos propositions, au mieux sont-elles écoutées, au pire sont-elles méprisées.



Nous reconnaissons sans difficulté une erreur dans notre dernier tract. Ce sont bien les Résidences de l'Orléanais qui financent la moitié du nouveau cabinet médical. Mais soyons sérieux. Cela ne change pas le fond du problème du manque d'anticipation de la majorité sur la pénurie des médecins et des 181 000 euros de coût non prévus, décidés à la hâte. On nous avait pourtant annoncé que ce cabinet ne coûterait « pas un centime à la commune ». Nous ne parlons pourtant pas de mensonges, ni d'incompétences car nous avons l'honnêteté intellectuelle de ne parler que d'imprévisions.

Tout est prévu nous dit cette majorité ! Dans un autre registre, nous déplorons qu'il ait fallu la mobilisation durant des années des habitants de la rue de la Garenne et de la rue de Genon, deux pétitions et un collectif baptisé « *Les oubliés de Genon* » pour qu'enfin les choses bougent et que des travaux de sécurisation voient le jour. Notre rôle est aussi d'accompagner les habitants qui nous sollicitent dans leurs démarches car nous vivons au cœur de Mardié et que nous avons Mardié au cœur.

Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin, Pascal Leproust, Guilène Beauger

DROIT DE RÉPONSE

Les quatre membres de l'opposition vont devoir, une nouvelle fois, faire amende honorable : les Résidences de l'Orléanais n'ont pas financé 50 % du cabinet médical mais 0 % puisque ce dernier a été financé à 100 % par la commune, selon un montage qu'ils ont voté mais manifestement mal compris, exposé pourtant de nombreuses fois, y compris dans ce magazine.

Cabinet médical en projet depuis 2019 et dont l'ouverture a correspondu, comme par hasard, avec le départ en retraite de notre médecin « historique », copropriétaire de l'ancien cabinet de la rue de la Garenne. Vous avez dit manque d'anticipation ?

Quant à l'imprévision qui entacherait la dépense de 181 000€, on est dans le (très) mauvais procès. Comme ci Mardié était la seule commune à mettre des moyens pour conserver ou améliorer l'offre médicale sur son territoire, comme ci la concurrence entre les communes pour attirer des professionnels de santé n'existait pas !

Qui peut sérieusement contester la nécessité de cette dépense, étalée sur plusieurs années, compensée à terme par les loyers et engagée pour assurer la pérennité de la présence de 3 ou 4 médecins à Mardié ?

Je m'attendais à une réponse à notre tract par un autre tract plutôt que dans le bulletin municipal. Bien qu'il n'y ait plus, cette fois, d'attaque contre des personnes, le rétablissement de la vérité factuelle et objective s'impose dans votre magazine lui-même.

Clémentine Cailleateau-Crucy,
directrice de la publication.

De 20h à 0h - Entrée libre - Restauration/Buvette dès 19h

Mardié

Base de loisirs
Pont-aux-Moines

concert

ROCK

PINK FLOYD

Telephone

U2

...

CRANBERRIES

AC/DC

PLACEBO

...

EN 1^{ÈRE} PARTIE:

Kings *of the* Divan

le **3** JUN

2023



THE ROCK COVER GROUP
THE SATISGUYS

Gagnez des potées
fleuries et des bons
d'achats !!



CONCOURS des MAISONS 2023

Fleuries

Pour participer :

Complétez votre bulletin
d'inscription disponible en Mairie
ou à La Poste.

Déposez le en Mairie
avant le 10/06/23.

Remise des prix 2022 le 12 mai
prochain après la journée
vente de plants à l'école
organisée par *Mardié Récré*

Retrouver votre bulletin
de participation sur notre
page Facebook ou à découper
ci-dessous

Renseignements : 02.38.46.69.63



Maisons fleuries 2023 Bulletin d'inscription

(A déposer en mairie avant le 10 juin 2023)

NOM :
Prénom :
Adresse :

CATEGORIE A COCHER S.V.P. :

- 1^{ère} catégorie : Habitation avec jardin paysager visible de la rue (esthétique de l'ensemble, construction ou représentation spécifique du lieu ou évocateur de paysages)
- 2^{ème} catégorie : (balcon, terrasse) : Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public (jardin de rue / jardin de trottoir, verdissement de micro espaces) ou visible de la rue (balcon ou terrasse d'habitat collectif) essentiellement présentation hors-sol.
- 3^{ème} catégorie : Etablissement ou structures recevant du public avec ou sans jardin.
- 5^{ème} catégorie : Jardins potagers fleuries, avec ou sans habitation sur le site. Le jardin doit être largement visible de l'espace public. Mise en valeur de pratiques associant légumes et plantes d'ornement.
- 6^{ème} catégorie : jardins potagers collectifs (jardins familiaux, jardins partagés).

SIGNATURE :

DATE :

Bienvenue !

- * Sofia PICHON GUITTON
Née le 11/01/2023
- * Naël BOUIZOURANE
Né le 12/02/2023
- * Maxence LAFAYE
Né le 19/02/2023
- * Olivia COUSQUER
Née le 21/02/2023
- * Alba DUPUIT
Née le 08/03/2023
- * Emie GODELU
Née le 20/03/2023

Le
carnet

Ils nous
ont quittés...

Marceau BERTHEAU
le 28/03/2023

Fermeture exceptionnelle
de votre Mairie
le samedi 20 mai 2023

Fermetures Agence Postale
Du 17 avril au
22 avril 2023 inclus.
Réouverture le lundi 24 avril 2023 à 10h

Familles
rurales
Vivre mieux !
Association de Mardié

Vous désirez apprendre à coudre,
vous perfectionner, faire des
objets en couture comme des
sacs, pochettes et pleins d'autres
idées sous l'œil attentif de
Corinne notre professeur, alors
venez nous rejoindre !

les mardis de 15h45 à 17h45
et de 18h à 20h
(sauf vacances scolaires)

Renseignement
complémentaire et inscription :
06.63.05.69.16 ou 06.19.13.89.18